PROSIMAR-RP2004-2

- L'Echo de la Presqu'île du 24/09/2004

Avenues du Littoral et du Rangrais

L'association Prosimar écrit à Jacques Lamber

Les responsables de l'association de protection du cadre de vie de Sainte-Marguerite (Prosimar) viennent, dans un courrier adressé au maire Jacques Lambert, de réclamer de nouveaux aménagements pour garantir la sécurité routière et piétonnière. L'association propose trois mesures concrètes : continuer à installer des petits poteaux de bois de façon à faire respecter le stationnement unilatéral sur l'avenue du Littoral ; établir une zone 30 km/h à la hauteur des commerces et de l'aire de jeux de Congrigoux, la signaler et la faire respecter ; installer un panneau lumineux de réduction de la vitesse à 50 km/h à l'entrée de Pornichet en venant de Saint-Marc. "La négligence de la ville concernant la régulation de la vitesse des véhicules entre les avenues de Rangrais et de Villes Chevissens, soit dans le bourg de Sainte-Marguerite, fait courir des risques graves aux riverains et aux estivants ", estiment les signataires.